

**Rapport du suivi du compte de frais reportés pour le trop-perçu / (manque à gagner) associé à la Ville de Saint-Hyacinthe
pour l'exercice clos le 30 septembre 2020**

N° de ligne	Revenus du tarif de réception	Cause tarifaire 2020				Facturation année 2019-2020								Additions au CFR en 2020 (000\$)	
		Nombre de jours ⁽⁵⁾	Taux (¢/m ³)	CMC ⁽⁵⁾ (10 ³ m ³)	Volume projeté (10 ³ m ³)	Revenus projetés (000\$)	Tarifs 2019 (Octobre) (¢/m ³)	Tarifs 2019 (Novembre) ⁽¹⁾ (¢/m ³)	Tarifs 2020 (10 mois) (¢/m ³)	Volume réel (Octobre) (10 ³ m ³)	Volume réel (Novembre) (10 ³ m ³)	Volume réel (Décembre à Septembre) (10 ³ m ³)	Volume Total (10 ³ m ³)		Revenus réels (000\$)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Portion fixe															
1	Taux OMQ - Investissement (¢/m ³ /jour)	365	1,577	64		369 \$	1,317	0,450	1,577					343 \$	(27) \$ ⁽²⁾
2	Taux OMQ - Distribution (¢/m ³ /jour)	365	0,707	64		166 \$	0,395	0,395	0,707					153 \$	(12) \$ ⁽²⁾
Portion variable															
3	Taux unitaire au volume injecté (¢/m ³) - Redevances		0,105		3 000	3 \$	0,113	0,113	0,105	321	245	3 907	4 473	5 \$	- \$ ⁽³⁾
4	Taux unitaire au volume injecté (¢/m ³) - CFR an 1		0,210		3 000	6 \$	0,000	0,000	0,210	321	245	3 907	4 473	8 \$	2 \$ ⁽⁴⁾
5	Total variable (l. 3 + l. 4)					9 \$								13 \$	2 \$
6	Revenu total (l. 1 + l. 2 + l. 5)					544 \$								509 \$	(37) \$

⁽¹⁾ Taux au 1^{er} novembre 2019 tel qu'approuvé par la Régie de l'énergie dans sa lettre datée du 28 octobre 2019 (R-4076-2018 Phase 2, A-0077).

⁽²⁾ Écart lié à l'application tardive des tarifs de 2019-2020 au 1^{er} décembre 2019.

⁽³⁾ L'écart entre les revenus projetés et les revenus réels relatif au volume injecté - Redevances n'a pas été comptabilisé au CFR au Rapport annuel 2019-2020. En effet, par sa nature variable, cet écart ne génère pas de TP/MAG puisque l'écart de revenus est équivalent à la variation entre les coûts projetés et les coûts réels.

⁽⁴⁾ Le taux unitaire au volume injecté établi lors de la Cause tarifaire 2019-2020 inclut le manque à gagner associé à la Ville de Saint-Hyacinthe constaté lors du Rapport annuel 2017-2018 (R-4076-2018, B-0319, Énergir-Q, Doc. 11, p. 2, col. 3, l. 4). Ainsi, le taux unitaire au volume injecté de l'exercice 2019-2020 inclut une portion fixe. Puisque les volumes réels injectés sont plus élevés que les volumes projetés, un trop perçu a été constaté pour les fins du Rapport annuel 2019-2020.

⁽⁵⁾ Les valeurs sont les mêmes au réel qu'à la Cause tarifaire.